



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LAVANCIA-EPERCY**

-----  
**Séance du jeudi 18 décembre 2025**  
-----

**Date de convocation** : 09/12/2025  
**Date d'affichage** : 09/12/2025  
**Date de mise en ligne** :  
**Nombre de Conseillers** : en exercice : 14      présents :      votants :

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix-huit décembre à vingt heures et zéro minute.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. JAILLET Bernard, Maire.

Présents :

M. JAILLET Bernard - SERVIGNAT Odette - RODIA Christophe - Marc HUGONNET - THIRIET Hubert - Rodrigues GRILLET - MAITREPIERRE Sylvie - Laure FREITAS - PERRODIN Emilie - Jean-François PESENTI - MAZUIR Carole - Alexis BOUVIER ;  
Aurélia FACHINETTI.  
MULTRIER Pierre-Yves.

Excusé-es :

Secrétaire de séance :

**Objet de la délibération : Convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG du Jura**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n° 18-2025 du 18 juillet 2025 par laquelle le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura a créé un service de médecine préventive ;

Vu les conditions d'utilisation du service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Jura définies dans la convention, annexée à la présente délibération.

Le Centre de Gestion du Jura a créé un service de médecine à la disposition des collectivités territoriales du Jura. Celui-ci a vocation à assurer la surveillance médicale des agents en relation avec les fonctions qui leur sont confiées et à agir sur le milieu professionnel.

## Délibération N° 2025-12-18/04

Envoyé en préfecture le 06/01/2026

Reçu en préfecture le 06/01/2026

Publié le 06/01/2026



ID : 039-213902836-20251218-2025\_12\_18\_04-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité **DECIDE de NE PAS** adhérer au service de médecine préventive du Centre de gestion du Jura.

Délibéré et adopté en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Bernard JAILLET